



## TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## **Evaluation indépendante de la stratégie de l'OIT visant à accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques et des programmes axés sur l'emploi des jeunes**

### **Introduction**

1. Le présent rapport expose les principales conclusions et recommandations de l'*Evaluation indépendante de la stratégie de l'OIT visant à accroître la capacité des Etats Membres d'élaborer des politiques et des programmes axés sur l'emploi des jeunes, 2006-2008*<sup>1</sup>. L'évaluation porte sur l'adéquation, la réactivité, la valeur ajoutée, la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'appui fourni par le BIT ainsi que sur la coordination et l'administration internes de l'action pour l'emploi des jeunes dans un échantillon de pays et à l'échelon international. En outre, le présent document examine la portée et la nature de l'action du BIT en faveur de l'emploi des jeunes et en tire des enseignements utiles pour l'avenir.
2. L'évaluation a été effectuée par un évaluateur extérieur, qui en a assuré la direction, et un membre de l'Unité d'évaluation du BIT. Elle a comporté plusieurs éléments: un bilan du portefeuille de projets, organisé par pays et établi à partir des dossiers de projets, des entretiens avec des fonctionnaires du BIT, des mandats et le personnel d'autres institutions des Nations Unies ainsi que trois études de cas réalisées en Indonésie, au Libéria et au Pérou pour évaluer l'action de ces pays en faveur de l'emploi des jeunes.

### **Contexte**

3. Le chômage des jeunes est une cause d'inquiétude croissante dans le monde entier. Selon les estimations du BIT pour 2007, les jeunes représentaient à cette date 40,2 pour cent de l'ensemble des chômeurs dans le monde, et cette proportion continuerait d'augmenter<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le rapport d'évaluation figure à l'adresse [www.ilo.org/eval/index.htm](http://www.ilo.org/eval/index.htm).

<sup>2</sup> Entre 1997 et 2007, le nombre des jeunes au chômage a augmenté de 14 pour cent, passant de 63 à 72,5 millions (BIT, *Tendances mondiales de l'emploi*, 2009).

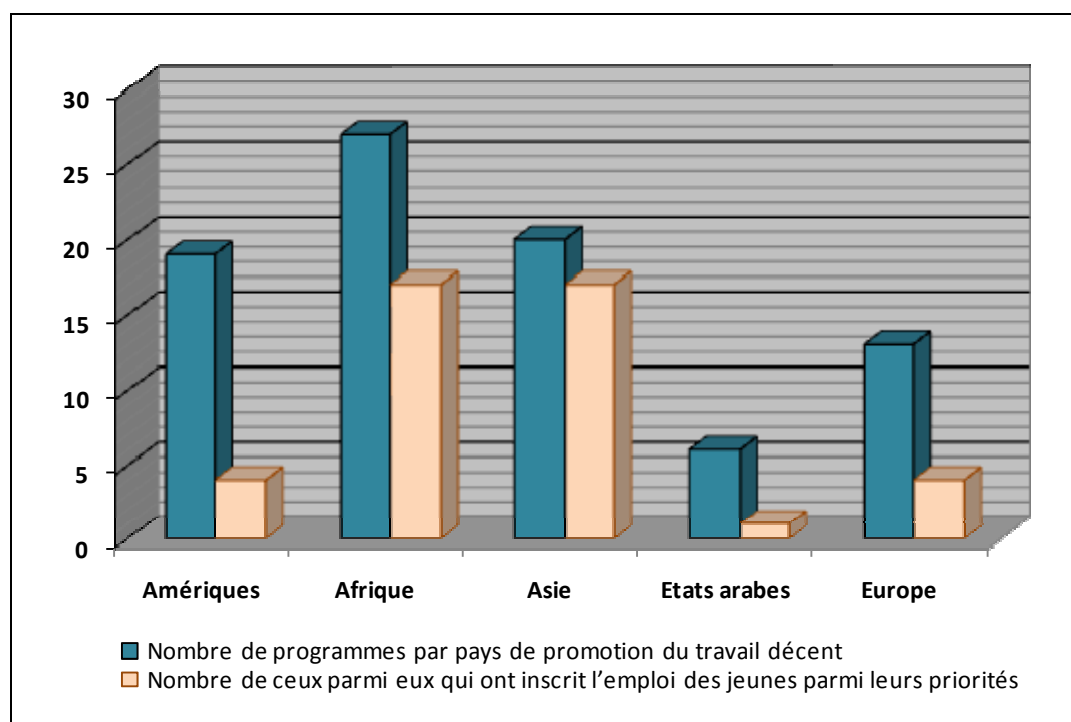
4. De plus, dans bien des régions, les jeunes sont particulièrement nombreux à effectuer des travaux non qualifiés pour le secteur informel ou des activités dangereuses ne convenant ni à leur âge ni à leur expérience. Ils cumulent sous-emploi, insécurité, conditions de travail médiocres et un faible niveau de rémunération qui les condamne à la pauvreté. Le plus souvent, les perspectives d'emploi sont pires encore pour ceux qui ont été astreints au travail quand ils étaient enfants, pour ceux qui ont quitté l'école prématurément ou pour d'autres catégories qui ne peuvent accumuler le capital humain nécessaire à l'obtention d'un emploi bien rétribué.
5. L'emploi des jeunes fait partie intégrante de la Déclaration du Millénaire, d'abord parce qu'il constitue une importante cible associée à l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté et, ensuite, parce qu'il intervient largement dans la réalisation de certains des autres objectifs.
6. L'action du BIT pour l'emploi des jeunes relève de l'objectif plus général qui consiste à fournir aux mandants de l'OIT l'appui dont ils ont besoin pour adopter et appliquer, afin de promouvoir le travail décent, des mesures et programmes axés sur l'emploi, le marché du travail, le développement de l'entreprise et la formation professionnelle. La démarche du BIT dérive des travaux préalables et postérieurs à la 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2005), au terme de laquelle il avait été invité à faire fond sur les activités déjà en cours dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes du Secrétaire général de l'ONU et de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2002 sous le titre «Promotion de l'emploi des jeunes». La résolution adoptée par la Conférence en 2005 énumère les principaux moyens à mettre en œuvre pour intensifier sur le plan technique l'action du BIT en faveur de l'emploi des jeunes.

## **Démarche opérationnelle du BIT**

7. La question de l'emploi des jeunes est omniprésente dans l'Agenda du travail décent. A ce titre, elle requiert des moyens d'action coordonnés qui rassemblent différents savoir-faire et outils tirés des programmes du BIT au sein d'une stratégie et d'un plan d'action formant un tout cohérent. Depuis qu'elle a été inscrite en tant que résultat dans le programme et budget pour la période biennale 2006-07, l'Initiative pour l'emploi des jeunes a été incorporée à l'Agenda global pour l'emploi. Cette initiative est axée sur l'action en faveur de la création d'emplois, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté et fait intervenir les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. Elle s'appuie sur les activités de plusieurs départements et secteurs et suppose la collaboration des bureaux extérieurs et du siège, la participation des mandants et la conclusion d'alliances avec des partenaires extérieurs. Enfin, deux grands buts doivent être poursuivis simultanément: i) intégrer systématiquement la question de l'emploi des jeunes dans les mesures et programmes portant sur des questions plus générales; ii) concevoir des interventions spéciales pour les jeunes défavorisés.
8. Le Programme pour l'emploi des jeunes, créé en 2006, devait servir de point d'ancrage à l'action du BIT et éviter le morcèlement des activités ou une mise en œuvre isolée à l'échelon national, régional ou international. Ce programme coordonne les travaux de recherche, les activités promotionnelles et les services consultatifs et d'assistance technique destinés à appuyer les efforts entrepris par les mandants de l'OIT pour offrir aux jeunes des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.
9. Dans la mesure du possible, le Programme pour l'emploi des jeunes contribue aussi à la réalisation des objectifs relatifs à l'emploi des jeunes inscrits dans plus de la moitié des 67 programmes par pays de promotion du travail décent en cours d'exécution (voir figure 1), ainsi qu'à la diffusion et au partage des connaissances nécessaires aux 43 projets

de coopération technique entrepris depuis 2005. Cet apport a représenté 88 734 443 dollars au total en fonds alloués, hormis les 10,5 millions de dollars spécifiquement affectés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (voir tableau 1 et figure 2). Le programme est doté d'un coordonnateur, secondé par deux chargés de projet à Genève et un technicien désigné par trois départements du Secteur de l'emploi, ainsi que des collaborateurs financés par des ressources extrabudgétaires dans trois régions. En ce qui concerne l'Afrique, quelque 3 millions de dollars du Compte supplémentaire du budget ordinaire ont été affectés à la fin de 2008 au financement d'initiatives pour l'emploi des jeunes dans la région.

**Figure 1. Nombre de programmes par pays de promotion du travail décent ayant inscrit l'emploi des jeunes parmi leurs priorités (par région, 2009)**



Source: Introduction au module de gestion stratégique du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) du BIT, 2008-09.

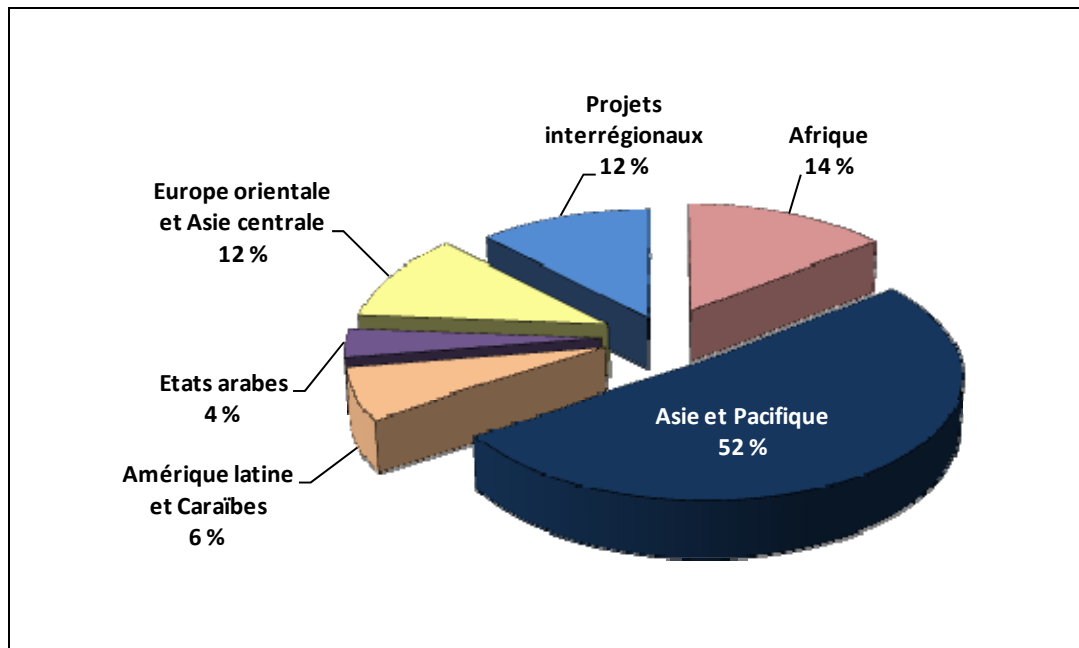
**Tableau 1. Répartition régionale du portefeuille de projets du BIT en faveur de l'emploi des jeunes (2005-2009)**

Régions	Dollars E.-U.	Pourcentage
Afrique	12 744 220	14
Asie et Pacifique	45 792 418	52
Amérique latine et Caraïbes	5 725 644	6
Projets interrégionaux	10 812 738	12
Etats arabes	3 408 153	4
Europe orientale et Asie centrale	10 251 270	12
<b>Total *</b>	<b>88 734 443</b>	<b>100</b>

\* Ce total ne comprend pas l'approbation récente de 10,5 millions de dollars E.-U. provenant du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD.

Source: Budgets des projets approuvés dans IRIS (BIT) au 31 août 2009.

Figure 2. Répartition régionale des ressources allouées à des projets du BIT sur l'emploi des jeunes (2005-2009)



Source: Calculs à partir des données figurant sur la plate-forme de partage des connaissances sur l'emploi des jeunes. Les projets couvrent la période 2005-2009.

## Conclusions de l'évaluation de la stratégie de l'OIT pour l'emploi des jeunes

### Adéquation, réactivité et valeur ajoutée

10. Sur la base du bilan du portefeuille de projets et des études de cas, il a été jugé que les activités du BIT pour l'emploi des jeunes étaient tout à fait adaptées aux problèmes d'emploi affectant cette population et aux besoins des mandants nationaux dans l'action destinée à y faire face. L'évaluation a montré que l'action du BIT présentait un avantage comparatif du fait de la mise en relation de politiques macroéconomiques et de politiques de l'emploi assorties de toute une série d'outils théoriques et opérationnels pour la promotion de l'emploi et de l'employabilité des jeunes, d'où une stratégie véritablement intégrée. Le tripartisme, la gestion des connaissances, les ressources en termes d'expérience et un vaste réseau d'experts et de partenaires d'exécution sont les principaux facteurs à l'origine de la valeur ajoutée de l'action du BIT, qui assure de cette façon la consultation et la participation des principaux acteurs.
11. L'emploi des jeunes est un thème transversal, hautement prioritaire, qui appelle une approche interdisciplinaire, multisectorielle, multipartite et interinstitutions. Le BIT n'a pas pleinement joué le rôle directeur qui était attendu de lui dans la coordination des mesures prises au plan national et la définition d'une approche cohérente de l'emploi des jeunes car il ne dispose pas toujours de moyens suffisants pour diriger les activités interinstitutions, surtout dans les pays où la présence de l'OIT est restreinte.
12. Le BIT a collaboré étroitement avec le Réseau pour l'emploi des jeunes afin de faire de cette question une priorité et a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes de la plupart des 31 pays qui, à la fin du

premier semestre 2009, avaient commencé à concevoir ou à mettre en œuvre un tel plan. En outre, il a contribué à la programmation conjointe sur l'emploi des jeunes, jouant un rôle moteur dans les programmes communs des Nations Unies financés par le Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD. Le BIT est l'une des principales agences d'exécution de 14 des 15 programmes communs sur l'emploi des jeunes et les migrations approuvés dans ce cadre. Sa participation à d'autres initiatives interinstitutions a été moins fructueuse.

## Cohérence et complémentarité

13. Les activités réalisées par le BIT en faveur de l'emploi des jeunes aux échelons international et national étaient alignées sur l'Agenda global pour l'emploi, la résolution correspondante de la Conférence et les principes du système des Nations Unies. Les efforts de coordination menés dans le cadre du Programme pour l'emploi des jeunes en vue de renforcer la cohérence et la complémentarité internes ont pâti du manque d'autonomie du programme et de l'absence de ressources humaines spécifiquement affectées à cet objectif. Cela nuit à l'ancrage technique du nombre important et toujours croissant de projets, ainsi que des personnes et institutions associées aux initiatives du BIT. Néanmoins, dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, il a été établi que les initiatives pour l'emploi des jeunes avaient mis à contribution plusieurs départements du Secteur de l'emploi principalement mais aussi d'autres secteurs pour les volets migrations, travail des enfants et dialogue social, par exemple.
14. En ce qui concerne la réflexion et la manière d'aborder la question, l'évaluation a conclu à une bonne cohérence à l'échelon régional et à une concordance adéquate avec la conception actuelle du Bureau. Elle a toutefois révélé, pour les Amériques, certains blocages concernant la stratégie de partenariat public-privé en cours d'application et, pour l'Afrique, un décalage entre le caractère prioritaire de l'action pour l'emploi des jeunes et les moyens disponibles.
15. La concordance entre les activités du BIT et celles des gouvernements nationaux doit être améliorée. Il est apparu que, dans l'ensemble, la coordination entre ministères, administrations publiques et partenaires sociaux laisse à désirer dans beaucoup de pays où le BIT intervient en faveur de l'emploi des jeunes. Les priorités des différents ministères sont souvent conflictuelles, ce qui nuit à l'harmonisation des stratégies au sein du secteur public. Adopter une approche plus stratégique et davantage axée sur les résultats aux fins de la prise de décisions sur les activités nationales pourrait permettre de renforcer l'efficacité et de cibler des besoins particuliers (un réseau élargi ou les jeunes particulièrement défavorisés, par exemple). Les plans d'action nationaux mis en place depuis 2008 offrent la possibilité de remédier à ces faiblesses.

## Efficacité

16. L'action du BIT en faveur de l'emploi des jeunes porte ses fruits dans beaucoup de pays aidés par des projets de coopération technique. Elle a permis de produire une large gamme d'études et d'outils d'information sur ces pays, de renforcer la capacité des acteurs nationaux et de sensibiliser l'opinion au problème de l'emploi des jeunes par diverses activités promotionnelles. Les activités techniques entreprises relèvent pour la plupart des trois domaines d'intervention suivants: l'accès des jeunes à l'éducation et à la formation professionnelle, les services publics de l'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi indépendant.

17. Les connaissances sur l'emploi des jeunes issues des travaux de recherche et des études par pays du BIT sont très vastes et peuvent servir différents objectifs. Elles sont pour la plupart disponibles sur l'Internet. Il conviendrait cependant d'en rendre une grande partie accessible également sur les sites régionaux et internationaux utilisant le système Plone. Beaucoup de documents sur papier peuvent être obtenus au siège ou dans les bureaux régionaux et sous-régionaux.
18. Les évaluateurs saluent les travaux statistiques approfondis menés par le BIT sur la situation des jeunes <sup>3</sup>, soulignant que le Bureau est l'autorité de référence à l'échelon international pour les données relatives à l'emploi des jeunes.
19. Ils estiment en outre que les efforts du BIT pour l'emploi des jeunes sont plus que satisfaisants depuis qu'ils se fondent sur un ensemble d'outils très complet axé sur les différents volets de la stratégie pour l'emploi des jeunes, en relation directe avec l'Agenda du travail décent. Ils ont établi, sur la base d'études de cas utilisées aux fins de l'évaluation, que des efforts supplémentaires devraient être consentis pour amener les partenaires du BIT à adopter une stratégie cohérente spécifiquement axée sur l'emploi des jeunes. En effet, l'approche actuelle semble reproduire l'action menée par le BIT en faveur de la création d'emplois en général sans définir une démarche et une méthode spécialement conçues pour les jeunes. Le Bureau a pourtant mis au point des approches qui répondent aux besoins particuliers des jeunes, telles que l'approche par le cycle de vie et d'autres outils théoriques.
20. L'interconnexion des mesures pour la promotion de la jeunesse, des mesures pour l'emploi et de la politique sociale en général revêt un caractère prioritaire aux fins de l'action pour l'emploi des jeunes à l'échelon national. Les stratégies correspondantes seront plus efficaces si elles sont mises en œuvre en coordination avec des stratégies pour la promotion de la jeunesse. Certains projets ont été conçus dans cette perspective mais tendent à être exécutés isolément, en partie à cause de la complexité générée par la multiplication et la diversification des partenaires et des moyens d'action.

## Efficiences

21. L'efficacité est un critère de plus en plus important dans l'évaluation des activités du BIT, à la fois sous l'angle de la gestion du temps et de la réalisation des objectifs fixés et sous celui de la fiabilité et de la régularité des flux financiers nécessaires à la mise en œuvre des stratégies par pays. Ce deuxième aspect est d'autant plus important que le BIT dépend dans une très large mesure des ressources extrabudgétaires, avec lesquelles il finance la très grande majorité de ses activités pour l'emploi des jeunes à l'échelon national.
22. La plus grande difficulté consiste à renforcer la visibilité du BIT dans le cadre de l'action interinstitutions pour l'emploi des jeunes alors que l'essentiel des financements sont préaffectés à des pays, activités ou catégories de dépenses donnés. Les ressources disponibles pour donner au Bureau les moyens de soutenir sur le plan administratif ce cadre de programmation ambitieux sont donc limitées.
23. Les stratégies interinstitutions et leur mise en œuvre conjointe seront très certainement la règle à l'avenir pour les initiatives qui, comme celles qui touchent à l'emploi des jeunes, sont de nature intersectorielle. Le BIT, qui fait autorité sur la question au sein du système des Nations Unies, devra donc perfectionner non seulement son savoir-faire mais aussi ses

<sup>3</sup> Notamment le rapport *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, publication bisannuelle dont la dernière version en date est celle de 2008.

méthodes d'organisation et de gestion pour réduire les coûts de transaction considérables liés aux opérations interinstitutions. Pour ce faire, le Bureau doit se doter de fonctions et d'outils spécifiques, qui permettront au Programme pour l'emploi des jeunes de mieux remplir sa mission de coordination avec les moyens limités dont il dispose.

## Coordination et gestion internes

24. Les évaluateurs ont jugé très élevée la compétence technique du BIT aux fins de l'action pour l'emploi des jeunes. Cependant, la nature intersectorielle de la question exige des stratégies intégrées et novatrices, qui supposent la mise en commun des connaissances, un niveau de communication interne très développé et des ressources institutionnelles propres à assurer la cohérence recherchée.
25. La coordination et la gestion internes sont décisives pour l'action du BIT en faveur de l'emploi des jeunes. Ce sont aussi les aspects qui posent le plus de problèmes. Les multiples facettes des interventions supposent une approche pluridisciplinaire, et c'est pourquoi, en général, plusieurs départements sont concernés. Au sein du BIT, le Programme pour l'emploi des jeunes est appelé à jouer un rôle important aux fins de la cohérence et de la coordination requises, mais il n'a pas les ressources spécifiques ni la présence administrative qui seraient nécessaires pour créer et gérer un système de partenariats internes complexe.
26. La coordination pourrait être renforcée dans plusieurs domaines. Comme indiqué précédemment, la coordination entre le siège et les bureaux extérieurs est pour le moment assurée principalement par le personnel du Secteur de l'emploi. Cependant, comme établi au moment de la conception de l'initiative, certaines activités complémentaires visant à améliorer la situation des jeunes relèvent de programmes portant sur d'autres domaines tels que le travail des enfants et la protection sociale. Des efforts supplémentaires peuvent être faits pour renforcer la coordination et/ou la coopération avec ces secteurs et programmes et promouvoir par là même l'interconnexion des initiatives visant la promotion de la jeunesse, l'emploi en général et la politique sociale.

## Impact

27. Les activités du BIT ont contribué à renforcer la capacité d'analyser et de résoudre les problèmes à l'échelon national, comme le démontre clairement la formulation de plans d'action nationaux et d'autres mesures concernant l'emploi des jeunes dans des pays où le BIT est intervenu. Cependant, beaucoup de ces pays n'ont pas encore toutes les capacités nécessaires pour: i) élaborer des mesures et programmes pour l'emploi des jeunes; ii) repérer les principaux problèmes et besoins d'ordre institutionnel; iii) formuler des stratégies; et iv) allouer des ressources humaines et financières adéquates.
28. Il a été constaté que l'exécution à long terme des mesures et programmes nationaux pour l'emploi des jeunes était inégale, principalement en raison de facteurs extérieurs. Parfois, en effet, l'action n'a pas bénéficié de l'appui opérationnel voulu, malgré une volonté politique solide. Dans beaucoup de pays, les pouvoirs publics n'ont pas pris les mesures nécessaires au regard de l'ampleur du problème de l'emploi des jeunes.
29. L'attention portée aux moyens nationaux nécessaires au suivi des mesures et programmes pour l'emploi des jeunes n'a pas été suffisante, ce qui a entravé dans la pratique les processus décisionnels, étant entendu cependant que les orientations relatives aux plans d'action nationaux visent précisément à remédier à ce problème. De même, les évaluateurs ont estimé que le BIT n'avait pas toujours été suffisamment attentif à l'effet sur la situation

de l'emploi des jeunes des mesures et programmes adoptés grâce à son appui. L'analyse coût-efficacité a semblé parfois insuffisante, de même que la collecte de données sur les effets des projets sur différentes catégories socio-économiques au sein de la jeunesse. Cependant, certains projets utilisent des méthodes de suivi et d'évaluation novatrices. Il sera essentiel de renforcer la capacité des institutions du marché du travail de promouvoir le suivi et l'évaluation des stratégies et plans pour l'emploi des jeunes.

## **Viabilité**

30. La viabilité institutionnelle à l'échelon national est essentielle au succès de l'action pour l'emploi des jeunes. Dans plusieurs pays, il faut renforcer la capacité des représentants des partenaires sociaux de formuler et d'appliquer des orientations concernant l'emploi des jeunes. En effet, ces acteurs sont souvent plus démunis sur ce plan que les pouvoirs publics. Pour un tripartisme effectif, les activités visant à renforcer la capacité des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs devraient être mieux coordonnées, ce qui suppose d'améliorer aussi la coordination entre le Bureau des activités pour les travailleurs, le Bureau des activités pour les employeurs et les bureaux extérieurs.

## **Conclusions et recommandations**

31. La stratégie et les activités du BIT pour l'emploi des jeunes concordent avec les besoins des jeunes en matière d'emploi, les programmes d'action nationaux pour le travail décent et les priorités des mandants de l'OIT. Le BIT contribue par des connaissances et un appui technique, dont l'utilité a été établie à l'élaboration de stratégies par pays pour la résolution des problèmes liés à l'emploi des jeunes. Parallèlement, le BIT a tendance à concentrer son assistance sur des domaines dans lesquels il possède un avantage comparatif manifeste, parfois au détriment d'autres volets essentiels des programmes, tels que la protection sociale, les droits des jeunes et le dialogue social.
32. Le Bureau a eu beaucoup de difficulté à gérer la méthode de travail intégrée, interinstitutions et intersectorielle qui s'est imposée en ce qui concerne l'emploi des jeunes. Cette difficulté découle, d'une part, des coûts de transaction importants associés aux nouvelles modalités que la programmation conjointe requiert en matière de planification, de prise de décisions et d'exécution et, d'autre part, de l'augmentation rapide du nombre des programmes communs qui requièrent un appui technique du BIT. Les moyens et mécanismes de gestion qui servent à asseoir le Programme de l'OIT pour l'emploi des jeunes semblent insuffisants. La confiance placée dans la fiabilité du BIT pourrait en pâtir.
33. Les évaluateurs font les recommandations suivantes au Bureau:
  - a) Améliorer la coordination de l'action pour l'emploi des jeunes entre les départements et programmes qui définissent les domaines prioritaires, les moyens d'action et les modalités d'exécution, compte tenu de l'avantage comparatif du BIT dans le pays considéré.
  - b) Elaborer un plan opérationnel du BIT pour l'emploi des jeunes à l'appui d'une stratégie interinstitutions cohérente et mettre en place les méthodes et les moyens internes nécessaires pour soutenir de façon plus efficace la planification et l'exécution interinstitutions.
  - c) Réaliser rapidement des activités groupées visant à promouvoir le dialogue social et à renforcer les capacités des partenaires sociaux sur la question de l'emploi des jeunes.



- d) Améliorer la cohérence à l'échelon national entre le cadre de développement, l'action pour l'emploi des jeunes et la politique en faveur de la jeunesse.
- e) Renforcer le rôle du Programme pour l'emploi des jeunes dans la coordination de l'action du BIT en la matière en redéfinissant les moyens mis à sa disposition et en clarifiant ses attributions.
- f) Elaborer des outils de gestion et d'organisation en vue de promouvoir de l'intérieur des stratégies nationales cohérentes pour l'emploi des jeunes.
- g) Analyser et systématiser les pratiques exemplaires et les enseignements pouvant être tirés des mesures et programmes pour l'emploi des jeunes, en vue de leur diffusion et de leur reproduction.
- h) Revoir la stratégie pour l'accumulation de connaissances sur l'emploi des jeunes en vue de favoriser au mieux l'apprentissage mutuel entre pays et régions, et rationaliser la communication et l'interface entre les différents systèmes informatiques.
- i) Consolider le savoir-faire technique du BIT pour créer des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation et mieux accompagner, à l'échelon national, la prise de décisions concernant l'emploi des jeunes.

## Observations du Bureau concernant l'évaluation

34. Le Bureau se félicite des recommandations contenues dans le résumé du rapport relatif à l'évaluation indépendante du Programme intersectoriel sur l'emploi des jeunes, mis en place il y a moins de quatre ans. Au moment où il a formulé les présentes observations, le Bureau n'avait pas encore pris connaissance de la version intégrale du rapport d'évaluation bien qu'il ait largement contribué à l'élaboration de la version préliminaire. Les quelques observations générales qui suivent portent donc sur le résumé présenté au Conseil d'administration.
35. L'évaluation a montré que les activités du BIT pour l'emploi des jeunes étaient très utiles et que les efforts déployés aux échelons international et national étaient conformes à l'Agenda global pour l'emploi, aux documents stratégiques adoptés par la Conférence et aux principes du système des Nations Unies. En outre, les évaluateurs ont estimé que les compétences techniques du BIT étaient d'un niveau très élevé, et ils ont jugé plus que satisfaisante l'efficacité des initiatives que le Bureau avait adoptées en matière d'emploi des jeunes en s'appuyant sur l'Agenda du travail décent et sur un ensemble d'outils très complet.
36. Le Bureau prend note avec intérêt du retour d'information fourni par l'évaluation sur l'appui visant à aider les pays à accroître leur capacité de recenser les problèmes et les besoins, d'élaborer des mesures et programmes, de concevoir des stratégies et de débloquent des ressources humaines et financières adéquates. Par ailleurs, le Bureau convient qu'il faut renforcer la capacité de promouvoir le suivi et l'évaluation des stratégies et plans nationaux pour l'emploi des jeunes.
37. Le Bureau applique déjà certaines des recommandations sur l'appui aux mandants aux fins de l'action pour l'emploi des jeunes. Ainsi, il a réexaminé ses mécanismes internes en vue d'améliorer la coordination et la gestion et de renforcer la cohérence entre les différents départements et unités du Secteur de l'emploi. En outre, le Bureau a commencé à élaborer

une stratégie opérationnelle sur la base des recommandations formulées par la Commission de l'emploi et de la politique sociale <sup>4</sup>.

38. Il est fait mention dans le rapport du vaste partenariat interinstitutions mis en place en lien avec le volet thématique «Jeunesse, emploi et migration» du Fonds pour la réalisation des OMD qui est financé par l'Espagne. Le BIT a joué un rôle de chef de file dans ce partenariat composé des équipes des Nations Unies de 50 pays, de 12 institutions des Nations Unies et de plusieurs autres organisations internationales. Le BIT a mis au point un modèle aux fins des propositions par pays et organisé les travaux interinstitutions visant l'élaboration de documents d'orientation adaptés. De ce fait, tous les programmes par pays approuvés s'inspirent des principes et méthodes définis par le BIT en ce qui concerne l'accès des jeunes à un travail décent et productif. Le Bureau souhaiterait que les évaluateurs indépendants lui fassent connaître les enseignements à tirer en vue de futures opérations interinstitutions de ce type. De même, il souhaiterait recevoir un complément d'information sur les conclusions tirées de l'examen du premier projet expérimental de partenariat public-privé en faveur de l'emploi des jeunes dans les Amériques.
39. Le Bureau élaborera une note reprenant les principales conclusions de l'évaluation et les recommandations de la commission, qui sera distribuée à toutes les unités du siège et des bureaux extérieurs. Il demandera que ces conclusions soient prises en considération aux fins des projets d'assistance technique actuels ou à venir sur l'emploi des jeunes.
40. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de tenir compte des conclusions et recommandations ci-dessus ainsi que des débats de la commission pour continuer à soutenir les efforts visant à instaurer des stratégies intégrées en faveur de l'emploi des jeunes.*

Genève, le 16 octobre 2009.

*Point appelant une décision:* paragraphe 40.

<sup>4</sup> Voir document GB.297/ESP/4.